

## 1 TABLEAU DES USAGES AUTORISES

Usages homologués	Cultures	Doses	Nombre d'applications max / an	Délai avant récolte	Stade d'application	ZNT aqua
Vigne-traitement parties aériennes-mildiou(s)	Raisin de cuve, raisin de table, vignemères, pépinières viticoles	2,8 L/ha	2	28 jours	-	20 m
Tomates -traitements des parties aériennes - mildiou(s)	Tomates industrielles et tomates de bouche de plein champ	2,8 L/ha	3	10 jours (tomates industrielles) 3 jours (tomate de bouche)	BBCH15 BBCH85	20 m dont DVP de 20 m

DVP: dispositif végétalisé permanent

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>  
NUFARM SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

## 2 MODE D'ACTION

**ELECTIS® BLEU** est un fongicide préventif associant de façon complémentaire la zoxamide et le cuivre du sulfate de cuivre tribasique pour lutter contre le mildiou de la vigne et des tomates industrielles et de bouche cultivées en plein champ. La zoxamide pénètre rapidement dans les cires cuticulaires des feuilles et des grappes et agit en se fixant sur les tubulines et en inhibant la multiplication cellulaire du champignon. Le cuivre du sulfate de cuivre tribasique est un fongicide multi-sites qui renforce et complète l'action de la zoxamide en inhibant la germination des spores du mildiou. L'absorption rapide de la zoxamide dans les cires cuticulaires et la formulation du sulfate de cuivre tribasique rend **ELECTIS® BLEU** très résistant au lessivage.

## 3 SELECTIVITE

**ELECTIS® BLEU** présente une excellente sélectivité sur tous les cépages de la vigne testés. Appliqué selon nos recommandations, **ELECTIS® BLEU** n'a aucun effet néfaste, ni sur la vinification, ni sur la qualité du vin ou des eaux de vie. Risque de marquage sur raisin de table.

## 4 CONDITIONS D'APPLICATION

**ELECTIS® BLEU** s'applique sur tomates de plein champ à partir de la 5ème feuilles étalées sur la tige principale.  
**ELECTIS® BLEU** doit être appliqué sur vigne, en traitement préventif. Il peut être utilisé durant toute la période de risque communiquée par les Stations d'Alertes Agricoles en tenant compte des caractéristiques propres à votre exploitation.  
**ELECTIS® BLEU** est homologué à la dose de 2,8 L/ha. Le traitement annuel de la vigne est limité à 2 applications espacées de 8 à 12 jours.  
Opérer un minimum de 3 rinçages de la cuve après utilisation de la préparation.

## 5 PRECAUTIONS D'EMPLOI

**ELECTIS® BLEU** doit être pulvérisé de façon homogène. Le pulvérisateur devra être parfaitement réglé, les jets et débits vérifiés pour limiter les manques et les surdosages. La vitesse d'avancement sera adaptée afin de réaliser une couverture et une pénétration parfaite de l'ensemble de la végétation, et d'éviter tout risque de dérive (ne pas traiter par vent de force supérieure à 3 sur l'échelle de Beaufort). La qualité de pulvérisation et la couverture des parties végétales à protéger sont des éléments clés de l'efficacité. Lors d'une pulvérisation par voie terrestre ou aérienne, un soin tout particulier doit être apporté afin d'éviter des dérives de pulvérisation en dehors de la zone ciblée, dans ou sur les étangs, les cours d'eau ou les fossés de drainage. Une pulvérisation faite avec des gouttes de taille plus importante ou avec des buses adaptées (anti-dérive), diminue le risque de dérive, mais n'empêche pas la dérive si les pulvérisations sont effectuées de manière incorrecte ou en conditions environnementales défavorables. C'est à l'opérateur de décider si le pulvérisateur est adapté à l'application envisagée et s'il est bien réglé. S'assurer de l'absence de dérive lui incombe également. Eviter toute contamination des eaux souterraines, de surface ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipements de traitement. Pour assurer la SECURITE PERSONNELLE des MANIPULATEURS et UTILISATEURS, observer soigneusement les précautions d'emploi de cette étiquette.

## 6 MELANGES EXTEMPORANES

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur. Les mélanges avec les engrais foliaires sont déconseillés et sont sous la responsabilité de l'utilisateur. Faire un test préalable.

**AMM : 2090132**

**Composition : 266,6 g/L de cuivre du sulfate de cuivre tribasique + 40 g/L de zoxamide**

**Formulation : Suspension concentrée (SC)**

## 7 PREPARATION DE LA BOUILLIE

La formulation de **ELECTIS® BLEU** s'utilise en traitement des parties aériennes dans tous les types d'appareils de pulvérisation, y compris ceux à volumes réduits. Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie de **ELECTIS® BLEU** s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent. Bien agiter le bidon avant l'emploi. Verser directement la quantité nécessaire de **ELECTIS® BLEU** dans le réservoir du pulvérisateur aux 3/4 rempli d'eau sous agitation et compléter le remplissage en maintenant l'agitation. Rincer immédiatement le bidon vide et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

## 8 PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, NUFARM SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

**ELECTIS® BLEU** contient de la zoxamide. Le nombre de traitements avec des produits contenant cette matière active est limité à 3 applications par an. Ceci permet l'intégration de **ELECTIS® BLEU** dans un programme de protection contre le mildiou de la vigne.

## 9 STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

## 10 PROTECTION DE L'OPERATEUR ET DU TRAVAILLEUR

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protection collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protection complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex: lavage des mains, douche en fin de traitement) et un comportement rigoureux (ex: procédure d'habillage et de déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation. Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Caractéristiques des EPI	MÉLANGE/ CHARGEMENT	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE HAUT			
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables	À usage unique	À usage unique	À usage unique	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE 65 % polyester / 35 % coton ≥ 230 g/m² + traitement déperlant*	EPI vestimentaire ET EPI partiel					EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1							
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009					Type 4		
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)							

\*Ce vêtement préconisé peut être remplacé par tout autre EPI vestimentaire de niveau C1, évalué selon la norme ISO 27 065 : 2017/CEN/TC162

\*\* dans le cas d'un tracteur avec cabine et d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine

## 11 NETTOYAGE DU PULVERISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buse...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.



## 12 ELIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux

## 13 EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.  
Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.  
Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.  
Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

## 14 PREMIER SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste. En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité. En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire.

## 15 AVERTISSEMENT

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

## 16 CLASSEMENT



**ATTENTION**  
**H302: Nocif en cas d'ingestion.**  
**H319: Provoque une sévère irritation des yeux.**  
**H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**



P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P280: Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.  
P391: Recueillir le produit répandu.  
P501: Eliminer le contenu/récipient via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

### Délai de rentrée: 24 heures

SPe1: Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cuivre à dose annuelle totale supérieure à 4 kg Cu/ha.  
SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 20 mètres, pour les usages tomates.  
SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour l'usage vigne.

EUH208: Contient de la zoxamide et de la 1,2-benzothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Détenteur de l'AMM Nufarm SAS - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Numéro d'agrément IF00008 Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Avril 2019. Annule et remplace toutes versions précédentes.

## Nufarm s.a.s

28, boulevard Camélinat - 92230 Gennevilliers - FRANCE  
Tél. 01 40 85 50 50 / Fax 01 47 92 25 45

[www.nufarm.fr](http://www.nufarm.fr)



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**